

En 2019, la France a consacré 32,6 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur, soit 1,3% du PIB. Cette dépense est en hausse quasi ininterrompue depuis les années 80. Elle est financée en majorité par l'État et destinée pour près des trois quarts à la rémunération des personnels. Le coût moyen par étudiant atteint 11 530 € et a augmenté de plus d'un tiers depuis 1980. Malgré une dépense totale en hausse (+0,2% en 2019 et +11,7% en euros constants depuis 2009), le coût par étudiant est en baisse pour la sixième année consécutive (-1,4% en 2019 et -7,9% depuis 2009), car les effectifs augmentent fortement (+1,6% en 2019 et +21,3% depuis 2009). Le coût moyen varie de 10 100 € pour un étudiant à l'université à 15 700 € en classes préparatoires aux grandes écoles. En 2017, le coût moyen par étudiant en France est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (16 950 équivalents dollars contre 16 330).

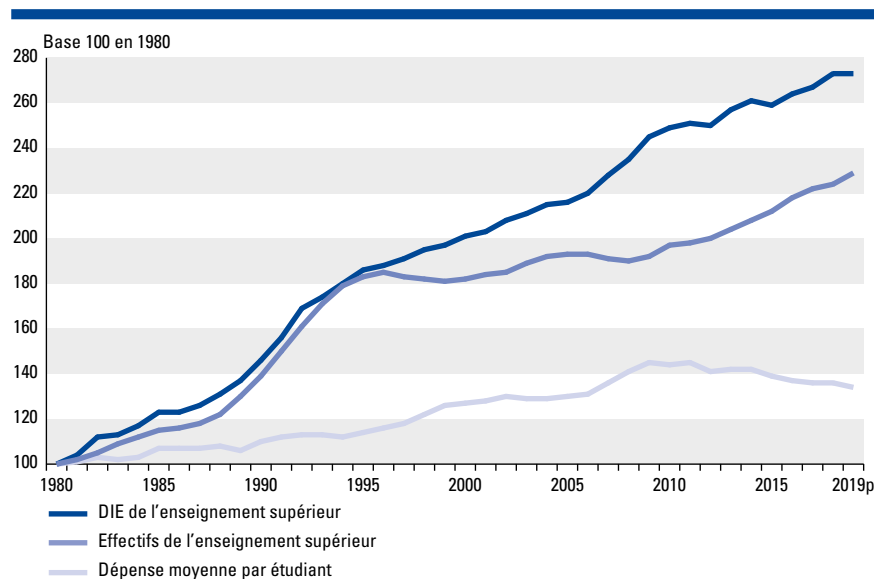
En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros

32,6 milliards d'euros consacrés à l'enseignement supérieur

En 2019, la France a consacré 32,6 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur, soit 20,3% de la dépense intérieure d'éducation (DIE), qui mesure l'effort de la Nation pour le fonctionnement et le développement de l'ensemble du système éducatif. Cette part est globalement stable depuis une dizaine d'années. En excluant les dépenses allouées à la formation extra-scolaire, elle atteint

23,1%, pour une population d'étudiants qui représente 17,8% des effectifs scolarisés. La DIE de l'enseignement supérieur progresse très légèrement en 2019 (+0,2% en euros constants après +2,2% en 2018). En près de 40 ans, elle a été multipliée par 2,7. Plus récemment, de 2007 à 2009, la croissance de la DIE de l'enseignement supérieur est soutenue (+3,7% par an), en lien avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007 (*figure 1*) qui prévoyait, d'ici au 1^{er} janvier 2013, l'accès de toutes les universités à l'autonomie en

FIGURE 1 - Évolution de la DIE, de la dépense moyenne et des effectifs(*) de l'enseignement supérieur (indice base 100 en 1980, prix 2019)



2019p : données provisoires.

* Y compris l'apprentissage au niveau supérieur

Champ : France métropolitaine + DROM

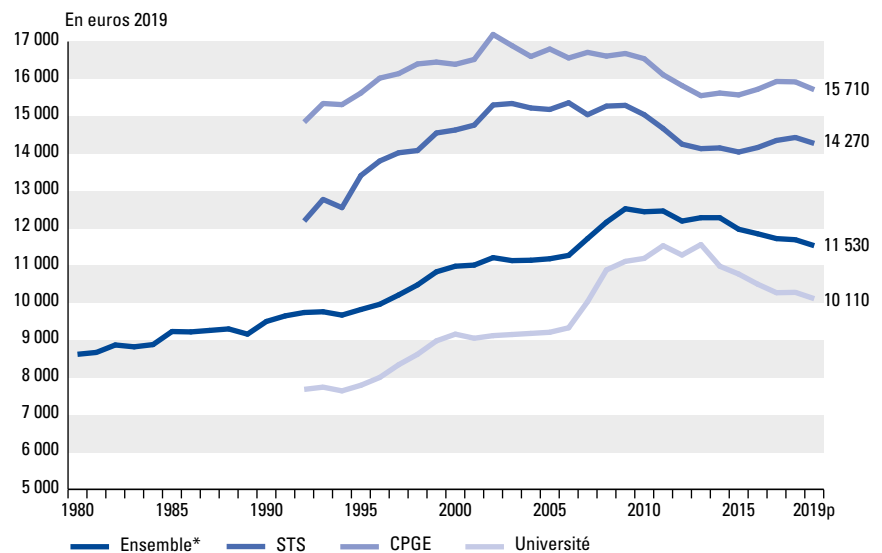
Source : MENJS-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

matière budgétaire, de ressources humaines ou de gestion des bâtiments. Ce passage progressif à l'autonomie des universités s'est traduit par un accroissement de leur budget pour leur permettre d'exercer leurs compétences élargies. Dans le même temps, des revalorisations salariales ont été accordées aux personnels de l'enseignement supérieur, et des mesures en faveur des étudiants ont également été décidées, comme la hausse du nombre de bourses à la mobilité et au mérite ou la création d'un échelon supplémentaire pour les bourses sur critères sociaux. Depuis lors, la croissance de la dépense pour l'enseignement supérieur ralentit (+1,0% en moyenne par an depuis 2013).

11 530 euros en moyenne pour un étudiant

L'enseignement supérieur forme de plus en plus d'étudiants dans les secteurs public et privé confondus : en 2019, ils sont près de 2,8 millions d'étudiants en France, soit +1,6% par rapport à 2018. Leur nombre a augmenté de 11,5% depuis 2014 et de 21,3% sur les dix dernières années (+16,4% dans le public et +43,9% dans le privé). Cette croissance soutenue des effectifs dépasse celle de la DIE (+0,2% en 2019, +4,7% depuis 2014 et +11,7% en dix ans), ce qui entraîne une baisse de la dépense moyenne par étudiant. En 2019, celle-ci diminue pour la sixième année consécutive (-1,4% en 2019 et -6,1% depuis 2014). Depuis 2009, la baisse est de 7,9%. Avec une moyenne de 11 530 € pour l'ensemble du supérieur en 2019, le coût d'un étudiant est maintenant en-deçà de son niveau de 2007. À cette époque, le nombre d'étudiants fléchissait (-1,3% entre 2006 et 2008) tandis que les moyens étaient renforcés (+6,5%). Sur plus long terme, le coût par étudiant a augmenté de plus d'un tiers depuis 1980, la dépense ayant progressé plus rapidement que les effectifs, avec des efforts budgétaires importants au début des années 1980 et 1990. La période 1980-1995 est en effet marquée par la démocratisation de l'enseignement supérieur (avec notamment la création du baccalauréat professionnel en 1985, suscitant un essor des Sections de Techniciens Supérieurs (STS) et des Instituts Universitaires de Technologie (IUT)).

FIGURE 2 - Évolution de la dépense moyenne par étudiant depuis 1980 (en euros 2019)



2019p : données provisoires.

* Y compris l'apprentissage au niveau supérieur

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

En 2017, dernière année disponible pour les comparaisons internationales, le coût moyen par étudiant en France est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (16 950 équivalents dollars contre 16 330).

Des coûts variés entre l'université et les formations dispensées en lycée

Avec des dépenses par élève progressant avec le niveau de formation, le coût moyen par étudiant dépasse celui d'un élève du second degré (9 950 €) ou d'un écolier (7 000 €). Dans l'enseignement supérieur, la comparaison directe du coût des formations est délicate, en raison notamment de l'intégration des dépenses liées à la recherche universitaire et de la globalisation des crédits des universités, laquelle n'isole plus les dépenses des IUT depuis la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). De même, on ne peut distinguer le coût d'un étudiant par niveau de diplôme. Néanmoins, on constate des différences sensibles (figure 2), en particulier entre l'université et les formations dispensées en lycée. Le coût varie, en 2019, de 10 110 euros par an pour un étudiant d'université à 14 270 euros pour un étudiant de STS et 15 710 euros pour un élève de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE). Les différences résultent notamment de taux d'encadrement plus élevés dans les deux derniers cas. La dépense par étudiant en université a cependant

connu la croissance la plus forte depuis 1992 (+31,6%, contre +17,1% pour les STS et +5,9% pour les CPGE).

Les écarts entre filières ont eu tendance à se résorber de 2006 à 2013 : tandis qu'à l'université, la dépense accélérât et les effectifs reculaient jusqu'en 2009, à l'inverse pour les STS et CPGE, la hausse de la dépense, plus modérée, accompagnait celle du nombre d'élèves. Depuis 2013 en revanche, les écarts entre filières ont tendance à se creuser. En effet, la dépense par étudiant à l'université recule de façon marquée (-12,6%) en raison d'une progression des effectifs (+10,2%) beaucoup plus rapide que celle de la dépense totale (+1,2%). Parallèlement, le coût par élève de CPGE ou de STS poursuit une tendance à la hausse (+1,0%) car la dépense croît plus vite que les effectifs (+12,6% contre +6,0%).

L'État finance près des deux tiers des dépenses

La DIE de l'enseignement supérieur est financée par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (MENJS et MESRI), mais aussi d'autres ministères (au titre des établissements dont ils ont la tutelle) ou administrations publiques, les collectivités locales, les entreprises, les ménages et l'Union Européenne. En financement initial, c'est-à-dire principalement avant affectation des bourses au budget des ménages,

FIGURE 3 - Financeurs de la DIE de l'enseignement supérieur en 2019

Financier (*)	Montant du financement initial (en millions d'euros)	Part dans le financement initial (en %)	Part dans le financement final (en %)
MESRI	16 022,1	49,2	42,4
MENJS	3 467,1	10,6	10,7
Autres ministères, autres admin. publiques et Union Européenne	3 406,3	10,5	10,1
Collectivités territoriales	3 313,0	10,2	9,5
Entreprises et autres financeurs privés	3 134,8	9,6	9,6
Ménages	3 233,1	9,9	17,7
Total	32 576,4	100,0	100,0

* Dans le cas de transferts entre différentes unités de financement, on distingue le financeur initial du financeur final. Par exemple, les bourses d'études sont attribuées à l'État en financeur initial et aux ménages en financeur final.

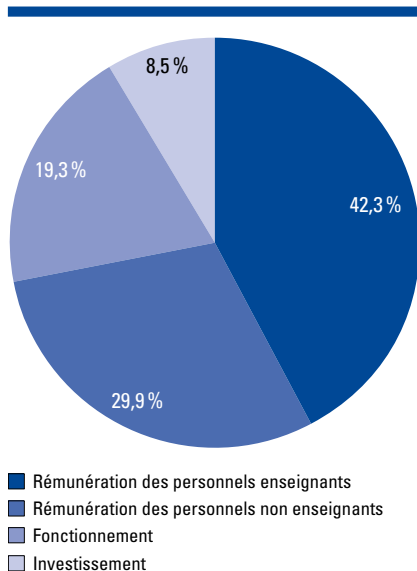
2019 : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

Le MESRI finance près de la moitié de la DIE de l'enseignement supérieur en 2019 (figure 3). Le MENJS participe à hauteur de 10,6 % à travers les moyens alloués aux STS

FIGURE 4 - Structure de la dépense des établissements pour l'enseignement supérieur en 2019 (en %)



2019 : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

et aux CPGE. Aussi, en tenant compte du financement apporté par les autres ministères, l'État assure en tant que financeur initial, les deux tiers du financement de la DIE du supérieur. Les collectivités locales contribuent pour 10,2 % devant les ménages (9,9 %) et les entreprises ou autres financeurs privés (9,6 %).

En financement final, la participation des ménages double quasiment (17,7 %). L'État finance en effet 2,1 Md€ alloués aux 713 000 boursiers sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur au 31 décembre 2019, soit près d'un quart des étudiants. L'État octroie également des aides au mérite (41,0 M€ en 2019), des aides à la mobilité internationale (24,9 M€) ou encore des aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés (23,8 M€). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non

directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte porterait en 2019 la dépense par étudiant de 11 530 euros à 12 650 €.

Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 72,2 % de la dépense pour les établissements du supérieur en 2019, réparties en 42,3 % pour les enseignants et 29,9 % pour les personnels non enseignants (figure 4).

En 2019, les dépenses initiales des ménages ont augmenté de 5,1 % par rapport à 2018, au titre notamment des frais de scolarité dans les établissements privés dont les effectifs sont en forte hausse. Dans le même temps, les dépenses des entreprises s'accroissent de 0,1 % comme celles des autres ministères, autres administrations publiques et de l'Union Européenne. À l'inverse, le financement du MESRI recule de 0,4 % en 2019 après une hausse de 0,7 % en 2018 et de 2,4 % en 2017.

Paul-Antoine Beretti,
DEPP A3

Pour en savoir plus

- Beretti P-A., Drégoir M., Landreau A., octobre 2020, « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2019 : 6,6 % du PIB », Note d'information n° 20.35, DEPP-MENJS
- « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », Les dossiers de la DEPP, n° 206 - avril 2016, MENESR-DEPP
- L'état de l'école 2020, fiches 8 à 11, MENJS-MESRI-DEPP, novembre 2020
- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France 2021, fiche 1, MESRI-SIES, avril 2021

Définitions et méthodologie

Le Compte de l'éducation mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement.

Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Ainsi en 2012 et 2013, la mesure de la formation continue, des dépenses des ménages et des communes a été revue. De même, le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale, intégrant notamment Mayotte dans le champ, a été opéré. Ces modifications ainsi que celles apportées en 1999 (intégration des DROM) et en 2006 (passage à la Lof) ont provoqué des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980.

Les résultats sont définitifs jusqu'en 2018, et provisoires pour 2019.

La dépense intérieure d'éducation (DIE) agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, pour les activités d'éducation : enseignement de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), restauration et hébergement, médecine scolaire, transports et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

La DIE de l'enseignement supérieur regroupe ainsi non seulement des dépenses engagées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour l'enseignement supérieur, mais aussi des dépenses d'autres ministères, des collectivités locales, des entreprises et des ménages (notamment les droits d'inscription). En particulier, la dépense consacrée au supérieur prend en compte les dépenses relatives aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et aux sections de techniciens supérieurs (STS) ainsi que celles finançant des formations sous tutelle d'autres ministères ou des formations privées. Dans le budget général de l'État, les dépenses pour les CPGE et STS relèvent du programme 141 du MENJS. Pour le MESRI, les dépenses sont inscrites aux programmes 150 et 231.

Précisions sur le champ

À partir de 2014, certains établissements dont la vocation première n'est pas l'enseignement et dans lesquels la dépense par étudiant (calculée en rapportant l'ensemble du budget aux faibles effectifs d'étudiants) est particulièrement élevée, ont été retirés du champ de l'université (comme l'Institut de physique du globe, le Muséum d'histoire naturelle, l'Observatoire de Paris...). Ceci permet au compte de l'éducation d'aligner sa définition de l'université sur celle des rapports annuels de performance du budget général de l'État. Le périmètre est inchangé depuis 2014. Il n'a pas été possible de rétropoler ce mouvement sur les années antérieures.

Certaines dépenses du programme 150 sont exclues de la DIE de l'enseignement supérieur :

- des dépenses sont jugées hors champ du compte de l'éducation (par exemple celles allouées au musée du quai Branly ou au Centre national d'Histoire de l'immigration);

- certaines dépenses sont allouées à d'autres niveaux d'enseignement (en particulier, les dépenses pour la formation continue des personnels du MESRI sont comptées dans la DIE extrascolaire).

Précisions sur les aides

Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social).

Précisions sur l'ANR

Les crédits de l'ANR ne peuvent pas être isolés spécifiquement. Ils font partie des financements apportés par les autres administrations publiques.

La dépense moyenne d'éducation par étudiant pour l'année n est calculée en rapportant la DIE de l'enseignement supérieur aux effectifs d'étudiants de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n - 1/n$ et un tiers de ceux de l'année scolaire $n/n + 1$.

Le Produit intérieur brut (PIB) est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Notons qu'en 2019, 0,1 point de PIB représente environ 2,4 milliards d'euros.

Prix constants

Estimation utilisée dans cette note d'information afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Financement initial

L'approche retenue ici est celle du financement initial. Il existe des transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, les bourses d'études constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses sont affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cette unité, tandis que les dépenses des ménages sont évaluées après déduction des bourses reçues. De même, les dépenses effectuées grâce au fonds de soutien sont comptées pour l'État.